

Pêche. L'Europe ferme le bar aux chalutiers pélagiques !

Le couperet européen est tombé hier matin. Les patrons-pêcheurs de Keroman ne s'attendaient pas à une décision si brutale. Leur désillusion est immense et leur colère est totale.



« **C'est honteux !** » Indignation, colère et ras-le-bol inondaient hier matin les bureaux de l'Armement de la pêche artisanale de Keroman (Apak) à l'annonce de l'interdiction, par la Commission européenne, de pêcher le bar en Manche. La décision, qui sera officialisée ce vendredi, vise uniquement les chalutiers pélagiques. Il y en a huit à Keroman, dont cinq sont gérés par l'Apak.

Une perte de 30 %

La décision européenne passe d'autant plus mal que les professionnels lorientais avaient fait des propositions la semaine dernière. « **Nous étions prêts à diminuer le nombre de jours sur zone de 40 % et à augmenter la taille du bar de 36 cm à 40 cm** », explique Éric Guygniec, patron-pêcheur et cogérant de l'Apak. La Commission européenne est restée sourde.

Les scientifiques estiment que le stock de bar en Manche ne va pas bien. Une trop forte pression de pêche, disent-ils. Les chalutiers pélagiques refusent d'être mis à l'index. « **Du poisson il y en a, mais plus loin en mer parce qu'à force d'être pêché sur le même caillou près de la côte par les plaisanciers, le poisson a compris et il a pris le large** », martèle Éric Guygniec.

L'interdiction sera appliquée au plus tard le 21 janvier. Jusqu'au 30 avril. Et ne vaut que pour cette année. L'impact ? « **Une perte immédiate de 30 % des chiffres d'affaires des bateaux** », estime Yves Foëzon, directeur-adjoint de l'organisation de pêcheurs, Pêcheurs de Bretagne, basé à Keroman.

Des marins à quai...

Les pêcheurs lorientais pourraient faire appel. Mais la procédure serait longue et ne suspendrait pas l'interdiction pour autant. « **Nous n'avons pas d'autre choix que nous reporter sur le merlu, la sole, le maquereau, etc. Mais encore faut-il avoir du quota !** », lance Yohann Madiot, patron du Dolmen. « **Ça augmentera la pression sur ces espèces, tout le monde en pâtira** », ajoute-t-il.

Du coup, les chalutiers pélagiques vont devoir investir dans de nouveaux engins de pêche et le matériel qui va avec. « **Au moins 25 000 € par bateau** », calcule rapidement Yohann Madiot. Tous les armements pourront-ils y faire face ? « **Il y aura de la casse et des marins à quai, c'est certain** », prédit Éric Guygniec. Ce vendredi matin, Olivier Le Nézet, président des comités des pêches du Morbihan et de Bretagne, s'exprimera sur cette décision qu'il juge déjà « **inacceptable** ».

Et les plaisanciers que l'Europe imaginait limiter à un bar par jour ? Ils ne sont pas concernés, pour l'instant. D'éventuelles mesures d'encadrement pourraient être discutées, mais plus tard.